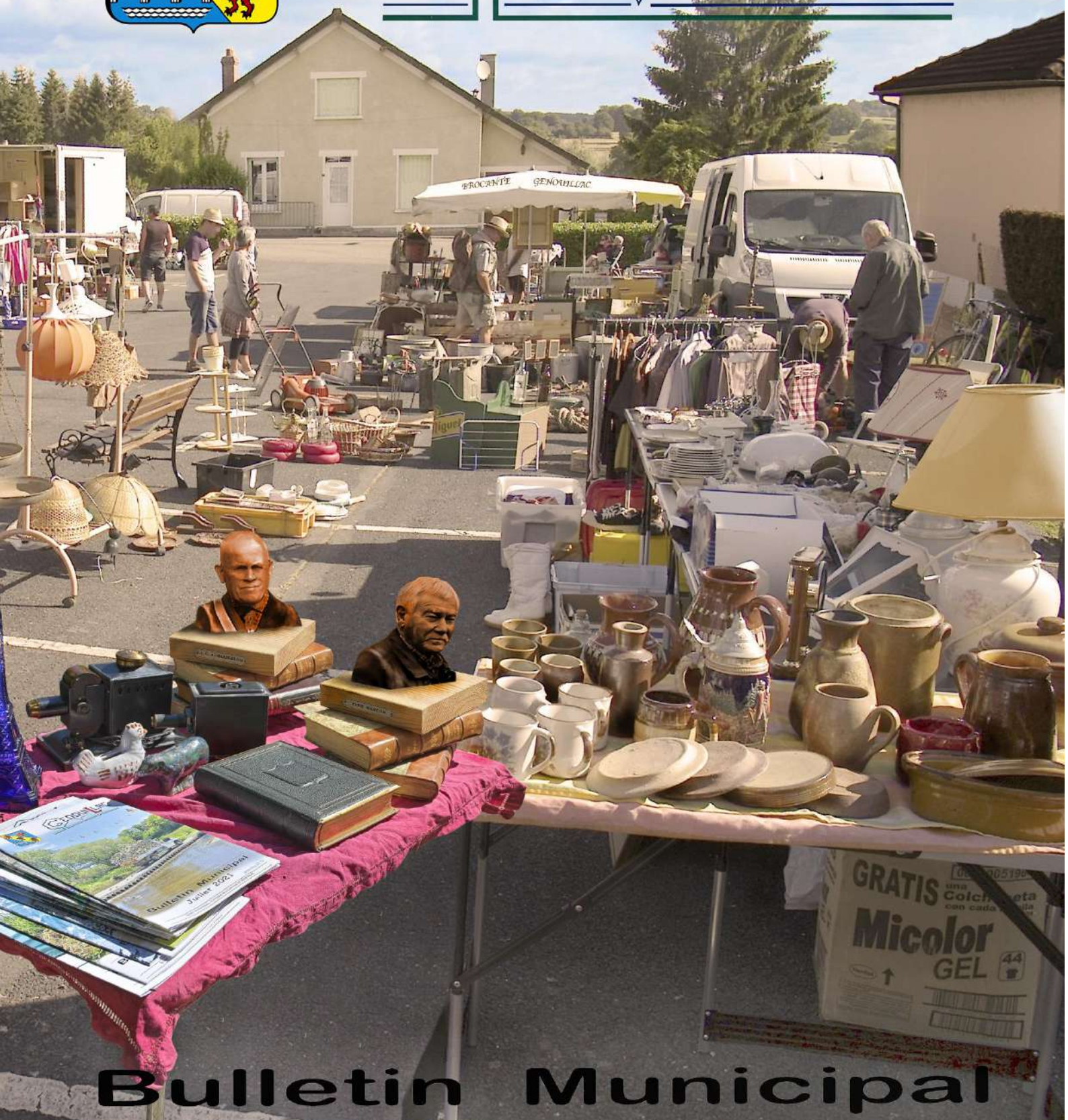




Bulletin Municipal

Juillet 2024

genouillac-23.fr

Bulletin d'informations municipales de la Commune de GENOUILLAC

Bulletin Municipal n° 136



Commune de Genouillac

S
o
m
m
a
i
r
e

La lettre du Maire

page 1

Les services administratifs

page 2

Les services de garde

page 3

Comptes rendus des réunions du Conseil Municipal

pages 4 à 5

Budget primitif 2024

page 6

Compte rendu réunion du Conseil Municipal, Vive les mariés

page 7

Le brûlage des déchets verts

page 8

Bienvenue

page 9

Genouillac au fil du temps...

pages 10 à 12

Qui sont ces 4 garçons demandant un sursis....

page 13

Médiathèque

pages 14 à 15

Ecole primaire

pages 16 à 17

Festival « Mômes à la page »

page 18

A noter, en bref...

page 19

Cérémonie du 8 mai

page 20

ACPG/CATM

page 21

La Troupe Infernale

pages 22 à 23

Les enfants du centre de loisirs visitent la caserne

page 24

Journée portes ouvertes des Sapeurs-Pompiers

page 25

Creuse Avenir 2005, ACCA, le Chœur de l'Amitié

page 26

A.A.P.P.M.A, Genouillac en Fête, Club de gym

page 27

Communauté de Communes

pages 28 à 29

Squat'ados

pages 30 à 31

Le 20 juin 2024 à Genouillac, le jour de l'été

page 32

DIRECTEUR DE PUBLICATION : FLORENCE ROUSSILLAT

RÉDACTEUR : JEAN-CLAUDE AUROUSSEAU

MISE EN PAGE - REDACTION - MAQUETTE : MAIRIE de GENOUILLAC (Secrétariat)

Photo de la couverture : Jean-Pierre MEYRAT

OFFSET : ESPACE COPIE PLAN

DEPÔT LEGAL : Juillet 2024

La Commune de Genouillac prend la responsabilité éditoriale du présent bulletin municipal

Juillet

Année 2024



La lettre du Maire

Je remercie vivement les personnes qui ont accepté de se faire recenser à Genouillac.

La population municipale, c'est le terme employé par l'INSEE, est donc de 717 habitants. Malgré l'arrivée de nouveaux habitants, ceux-ci ne compensent pas les 67 décès depuis le dernier comptage en 2018.

Notre commune est pourtant attractive avec plus de 300 emplois, mais la démographie communale n'a pu être comblée par cette nouvelle population que je salue chaleureusement pour leur choix de Genouillac.

Genouillac a le plaisir d'accueillir de nouvelles entreprises :

Juliette Coudière qui exerce la profession de kinésithérapeute.

Benjamin Bocquet dans les métiers du bâtiment.

Clément Redon et Adrien Veysset, bouchers, charcutiers, traiteurs.

La palette des services proposés dans notre petite bourgade s'enrichit ; chacun y trouvera son compte.

Dans ce cadre, il serait souhaitable de compléter l'offre avec l'ouverture indispensable d'un bar restaurant, lieu de convivialité et de rassemblement. Un lieu qui complèterait l'offre et les services de nos commerçants et artisans présents sur le territoire. Ces derniers vous accueillent tous les jours ou presque, conscients du potentiel économique réel de la commune.

Le programme des travaux cette année ne comportera pas de chantiers colossaux, mais nous nous attacherons à l'entretien des bâtiments et autres propriétés communales.

Certains s'inquiètent des chaussées dégradées et de leur entretien. La récente pluviométrie démentielle a aggravé la situation. Un kilomètre d'enrobé coûte de 30 à 35 000 €. Nous possédons 53 km de routes. Je vous laisse faire le calcul. Le taillage est effectué par une entreprise et le fauchage est réalisé par les agents communaux pour les 120 km de routes et pistes. Nous choisissons le moment le plus propice pour éviter de trop nombreux passages qui sont coûteux pour le contribuable. Je rappelle que le choix politique de la commune est de privilégier la santé. J'assume cette décision. Soigner me paraît plus opportun que combler des nids de poules.

Genouillac est à l'abri de grandes catastrophes comme les inondations mais nous avons aussi notre lot de désagréments comme l'effondrement de la chaussée de la RD 940, très passagère, et seule artère pour accéder par le nord à notre village. Heureusement, il restait ponctuellement la VC n°53 quand elle est hors d'eau !!! Le travail a été réalisé en 4 jours. Un grand merci à l'entreprise Colas pour leur réactivité.

Toujours des histoires d'eau, la commune possède plusieurs ponts. Après celui de Moulizoux, il faut consolider 4 d'entre eux qui donnent des signes de faiblesse.

Une bonne nouvelle pour la prochaine rentrée scolaire puisque nous conserverons nos quatre classes.

La fête de Genouillac aura lieu le samedi 17 août 2024 sur le thème de la batteuse et des matériels agricoles anciens. Repas et feu d'artifice complèteront le programme.

Encore et toujours à votre service.

Jean-Claude Aourousseau

Les Services administratifs

Mairie

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 8 h30 à 12 h30 et de 13h30 à 17h30

e-mail : mairie@genouillac-23.fr

05.55.80.74.25. Site Internet : genouillac-23.fr

facebook.com/mairie-de-genouillac-23



Bibliothèque-Médiathèque Maurice TEINTURIER

Centre d'Accueil et de Ressources, 1 place de l'église (1er étage, ascenseur)

05.55.80.35.21. e-mail : mediatheque@genouillac-23.fr

Ouverture du mardi au vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

_ _ _ P R Ê T S G R A T U I T S _ _ _

(Romans, documentaires, encyclopédies, dictionnaires, bandes dessinées, policiers, CD, DVD, espace jeunesse....).

Connexion à Internet et matériel informatique à disposition du public

Wifi 4EU disponible gratuitement dans le centre bourg

Services administratifs

ASSISTANTE SOCIALE : Mme JUPILLAT, Pôle Cohésion Sociale, Place Varillas, Guéret 05.44.30.25.40

ECOLE PRIMAIRE/MATERNELLE : Directrice, Marie CHRISTY 05.55.80.80.28

GARDERIE : Jours scolaires : 7h à 9h et de 16h30 à 18h30. Pour le mercredi et les vacances scolaires, s'adresser à la Communauté de Communes au 05.55.80.88.01

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES DE LA CREUSE EN MARCHÉ : 1 rue des Violettes, 05.55.80.88.01

La Louloucrèche : 2 Rue de la Fontaine, 05.44.30.02.04

SERVICE DE SOINS À DOMICILE : (Cantons de Châtelus-Malvaleix-Bonnat) 05.55.80.84.51.

* Accueil : **1B Place de la Perception** du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30, le mercredi de 8h à 14h

BUREAU DE POSTE : Ouvert lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 15h30 (1 place de l'église). 05.55.80.51.29.

A.D.P.B.C (CHARTRE INTERCOMMUNALE) : Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le vendredi de 9h à 12h, 1 place de l'église.

(Centre d'accueil et de ressources, 2^{ème} étage) 05.55.62.80.92.

REPAS À DOMICILE : Pour tout renseignement ou commande : (A.D.P.B.C) 05.55.62.80.92

TISS'ÂGES (PIJ) : Ouvert mardi, vendredi 9h à 12h et de 14h à 16h30 et mercredi et samedi de 9h à 12h.

(Centre d'Accueil et de Ressources, 2^{ème} étage)

05.55.62.80.92. Ou par mail à tissages@orange.fr

Infos sur la commune...

Population : 737 habitants (01 2023)

Superficie : 3576 hectares

Altitude moyenne : 350 mètres

Services d'urgence et médicaux

Sapeurs Pompiers 18

SAMU 23 (Guéret) 15

Gendarmerie Châtelus-Mx : 05.55.80.70.04 ou 17

Médecin : LAURENT Sylanda : 05.19.37.00.23

Médecin de garde : 116 117

Pharmacien : Pharmacie DE GENOUILAC 05.55.80.74.07.

Infirmiers : Mmes et Mrs BOUCHET W/ LASFARGEAS A/ ESCOUBEYROU M / COUSSAY E

05.55.80.74.22. (1 C place de la Perception)

Taxi : MERCIER Christophe : 05.55.80.72.72.

Taxi/Ambulance : A.D.C. SARL : 05.55.80.63.05.

Services des eaux

SAUR Guéret (Syndicat A.E.P) **réseau principal** : 05.87.23.10.00

Réseau de St Dizier les Domaines (**Est Commune**) :

Mairie St Dizier 05.55.80.72.03.

Réseau de La Cellette (**Nord Commune**) :

Mairie La Cellette 05.55.80.62.97.

S.I.A.E.P. des Moutiers (**Chambon**) :

Mairie Moutier-Malcard 05.55.80.60.44.

Services divers

LOCATIONS : gîte, logements, salles (réunions, conférences, manifestations...) 05.55.80.74.25 (mairie)

MARCHÉ : Les MARDIS de 8h à 12h30 place de l'école des filles

COURT DE TENNIS : Tennis Club : Thierry PAGNARD 05.55.80.80.05.

Vous pouvez retirer les clés du cours à la boulangerie VILLEBASSE (avenue de la Gare).

Horaires déchèterie : mardi, mercredi, vendredi, samedi de 14h à 18h. (sauf jours fériés)

Les Services de Garde

Médecin

Docteur LAURENT Sylanda

(Genouillac)

05.19.37.00.23



Infirmière en pratiques avancées

AUMARECHAL Armelle

(Genouillac)

05.19.37.00.23

Pour obtenir les services d'un médecin de garde, vous devez composer le numéro suivant :
116 117 en semaine à partir de 20 h et le samedi à partir de 12 h

Pharmacies

Pharmacie Barat	(Clugnat)	05.55.65.05.68
Pharmacie De la Place	(Boussac)	05.55.65.00.59
Pharmacie De Bonnat	(Bonnat)	05.55.62.10.12
Pharmacie Mathieu	(Châtelus-Mx)	05.55.80.83.38
Pharmacie Gustave	(Soumans)	05.55.65.41.54
Pharmacie Du Château	(Boussac)	05.55.65.02.78
Pharmacie De Genouillac	(Genouillac)	05.55.80.74.07

En cas d'urgence, composez simplement le numéro de téléphone de votre pharmacie habituelle,
 le 32 37 ou <http://www.3237.fr/>

Dentistes de garde

Uniquement le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h : 09.60.40.44.80
 Du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h : 0 805 69 06 07

Ambulances

GENOUILAC

A.D.C SARL

05.55.80.63.05/02.54.06.91.24

CHÂTELUS-MALVALEIX

Euro Star (Jussieu) 05.55.52.15.15

Pour obtenir les services d'une ambulance
 la nuit et le week-end ☎ 15

Infirmiers à domicile

GENOUILAC - 1 C PLACE DE LA PERCEPTION

Cabinet Infirmiers à domicile 05.55.80.74.22

Bouchet William Lasfargeas Antoine

Coussay Emmanuelle Escoubeyrou Marc

Descout Elodie Infirmière ASALEE

Taxis



A.D.C SARL

05.55.80.63.05

Christophe MERCIER

05.55.80.72.72

Kinésithérapeutes

GENOUILAC

Coudière Juliette - 05.44.30.73.50

BONNAT

Cabinet de kinésithérapie - 05.55.81.03.20

Gazzo Fabienne, Graveron Laurence,

Ribault Alain

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU 19 JANVIER 2024

Présents : MM. AUROUSSEAU Jean-Claude, MARCON Yves, MME ROUSSILLAT Florence, MM. GENDRAUD Alain, MEYRAT Jean-Pierre, FOREST Christophe, GUETAT Philippe, MMES COUDIERE Françoise, BELOT Amélie, AUDOUX Annie, MM. SANTINON Emmanuel, THAL Serge.

Absents excusés : MME JOACHIM Sylvie (pouvoir à Mme ROUSSILLAT), M. GUILLOT Laurent (pouvoir à M. AUROUSSEAU) lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme ROUSSILLAT Florence

Le procès verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité sans observation.

I- Personnel communal – Protection Sociale Complémentaire : Le Conseil Municipal, vu la réforme de la protection sociale complémentaire, autorise le Maire à signer la lettre d'intention pour rejoindre la consultation pour la passation d'une convention de participation, dans le domaine de la protection sociale complémentaire, notamment pour le risque prévoyance, engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse.

II- Eclairage public - Délibération n°23089-2024-0001-DE : Le Conseil Municipal souhaite que de la Commune de Genouillac adhère au groupement de commandes pour les « Services de maintenance corrective et préventive des installations d'éclairage public » et autorise le Maire à signer les pièces et actes nécessaires.

III- Loyer local commercial 12 place de l'église - n°23089-2024-0002-DE : Le Conseil Municipal fixe le loyer annuel du local commercial 12 place de l'église à 3 600 Euros HT.

IV- Questions diverses :

- Le Maire donne lecture du courrier de l'EARL Legendary Land qui met fin à la convention fourrière.
- Le conseil municipal donne un accord de principe à la mise en place d'une végétation.
- Remerciements

V- Avancée des dossiers de la réunion du 15 décembre 2023 : Le Maire fait le compte-rendu sur l'avancée des dossiers étudiés lors de la précédente réunion.

SÉANCE DU 5 AVRIL 2024

Présents : MM. AUROUSSEAU Jean-Claude, MARCON Yves, GENDRAUD Alain, MEYRAT Jean-Pierre, FOREST Christophe, GUETAT Philippe, MMES JOACHIM Sylvie, AUDOUX Annie, MM. THAL Serge, GUILLOT Laurent.

Absents excusés : MME ROUSSILLAT Florence (pouvoir à M. MARCON), MME COUDIERE Françoise (pouvoir à Mme JOACHIM), MME BELOT Amélie (pouvoir à M. FOREST), M. SANTINON Emmanuel (pouvoir à M. AUROUSSEAU) lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme JOACHIM Sylvie

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité sans observation.

I. Compte Financier Unique (CFU) 2023 : budgets principal et annexes (Délibération 23089-2024-0004-DE)

La séance est présidée par M. Yves MARCON, M. AUROUSSEAU, Maire quitte la salle ;

Le Compte Financier Unique (CFU) qui se substitue au compte de Gestion du comptable et au compte administratif du Maire, et qui retrace les dépenses et les recettes réalisées durant l'exercice 2023 est présenté à l'assemblée. Il se résume comme suit (y compris les résultats de l'année 2022 et hors restes à réaliser) :

		Dépenses	Recettes	Résultats cumulés
Budget principal	<i>Fonctionnement</i>	852 745.64	1 093 201.39	240 455.75
	<i>Investissement</i>	523 445.38	318 080.51	-205 364.87
Budget annexe assainissement	<i>Fonctionnement</i>	27 670.75	80 455.32	52 784.57
	<i>Investissement</i>	41 569.99	20 697.04	69 240.74
Budget annexe local commercial	<i>Fonctionnement</i>	00,00	24 892.60	24 892.60
	<i>Investissement</i>	28.22	28.22	0.00

II. Affectation des résultats 2023 : budgets principal et annexes

Compte tenu des résultats de l'exercice 2023 et des restes à réaliser 2023, pour l'ensemble des budgets, le conseil municipal décide d'affecter les montants suivants :

Budget général (Délibération 23089-2024-0005-DE) : 136 995.76 € à l'investissement sur les 260 978.56 € d'excédent de fonctionnement (dont 20 522.81 € d'excédent du budget magasin d'alimentation rattachés au budget général), soit un résultat global excédentaire de 123 982.80 €.

Budget annexe assainissement (Délibération 23089-2024-0006-DE) : 927.05 € d'excédent d'investissement restent à l'investissement et les 52 784.57 € d'excédent de fonctionnement restent en fonctionnement, soit un résultat global excédentaire de 53 711.62 € ;

III. Taux d'imposition des taxes locales (Délibération 23089-2024-0007-DE) : le Conseil Municipal décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit : - taxe d'habitation : 20.38 % ; taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.64 % ; 13,71 % (taux communal) ; 22.93 % (taux départemental) ; taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53.69 %

IV. Amortissement du forage du stade (Délibération 23089-2024-0008-DE) : durée d'amortissement de 4 ans validée à l'unanimité.

V. Budgets primitifs 2024 : budget principal et budget annexe assainissement (Délibération 23089-2024-0009-DE) : Après examen par la commission des finances, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs 2024 comme suit :

Budgets	Dépenses et recettes	
	Fonctionnement/Exploitation	Investissement
Principal (08900)	1 095 000	650 000
Assainissement (08903)	114 000	102 000

VI. M 57 - Fongibilité des crédits – virements entre chapitres (Délibération 23089-2024-0010-DE) : le conseil municipal délègue à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

VII. Eclairage public : Projet d'enfouissement réseau basse tension rue des Lilas, rue des Mousseaux, Chemin de la Promenade et rue du 8 Mai (Délibération 23089-2024-0011-DE) : le projet est validé à l'unanimité

VIII. SDIC 23 (Délibération 23089-2024-0012-DE) : la demande adhésion des communes de Fransèches et la Villedieu est validée à l'unanimité.

IX. Immeuble menaçant ruine (2 Grande Rue) : le Maire informe le conseil municipal du courrier envoyé au notaire.

X. Orange : fermeture du réseau cuivre : le Maire informe que le réseau cuivre sera fermé au 31 janvier 2026.

XI. Protection sociale complémentaire du personnel communal (Délibération 23089-2024-0013-DE) : avis du Comité Social Territorial : validé à l'unanimité.

XII. Agence d'attractivité et d'aménagement (Délibération 23089-2024-0014-DE) : l'adhésion concernant l'assistance restauration scolaire est validée à l'unanimité.

XIII. Questions diverses :

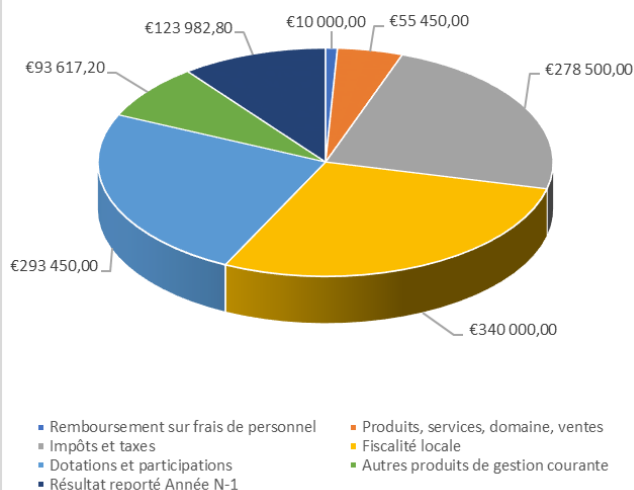
- **Elections européennes :** établissement du bureau par tranches horaires.
- **Fibre optique :** le Maire donne l'information concernant le taux de commercialisation.
- **Logement 31 grande rue : bail et loyer :** accord pour la modification du bail, le montant du loyer reste inchangé à la demande du locataire.
- **Recensement de la population :** le Maire donne pour information les données du dernier recensement.
- **Marché hebdomadaire :** une réflexion est menée sur la recherche de commerçants.
- **Concours chevaux de trait :** le concours aura lieu le 10 août 2024.
- **Minibus AVC :** la présence du Minibus sur le marché a attiré beaucoup de monde.
- **Evolis :** le Maire donne lecture du rapport annuel 2022.
- **Remerciements.**

XIV. Avancée des dossiers de la réunion du 19 janvier 2024 : Le Maire fait le compte-rendu sur l'avancée des dossiers étudiés lors de la réunion du 19 janvier 2024.

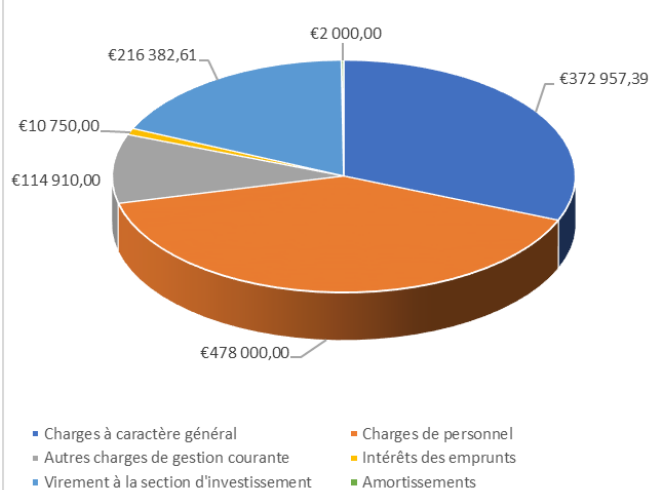
Budget primitif 2024

Section de fonctionnement

Recettes (1 195 000 €)

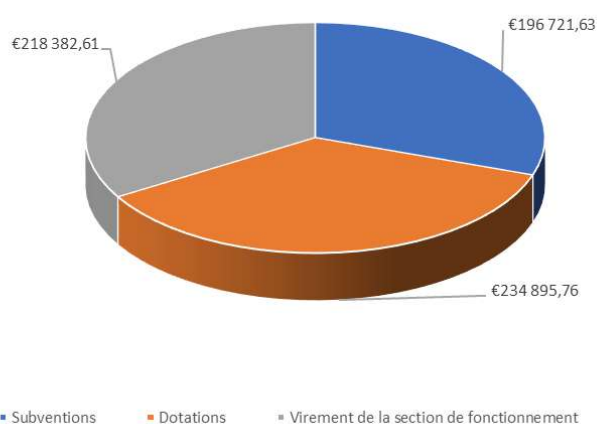


Dépenses (1 195 000 €)

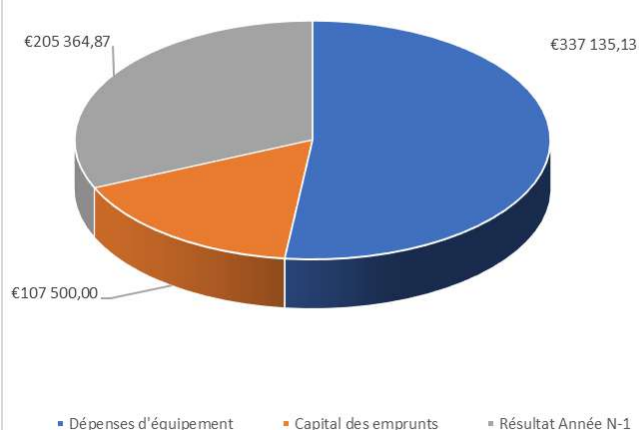


Section d'investissement

Recettes (650 000 €)



Dépenses (650 000 €)



SÉANCE DU 24 MAI 2024

Présents : MM. AUROUSSEAU Jean-Claude, MARCON Yves, MME ROUSSILLAT Florence, MM. GENDRAUD Alain, MEYRAT Jean-Pierre, GUETAT Philippe, MMES COUDIERE Françoise, JOACHIM Sylvie, BELOT Amélie, MM. SANTINON Emmanuel, THAL Serge.

Absents excusés : M FOREST Christophe (pouvoir à M. GENDRAUD), MME AUDOUX Annie (pouvoir à Mme JOACHIM), M. GUILLOT Laurent (pouvoir à M. AUROUSSEAU).

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme ROUSSILLAT Florence

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité sans observation.

I. Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations : le conseil municipal valide les décisions.

II. Travaux de bâtiments : devis acceptés concernant les réparations des gouttières de l'école, le changement de la porte du cabinet médical, de la porte de la Mairie et des luminaires des bâtiments communaux.

Des demandes de subventions seront déposées.

III. Projets : - Ecole : projet de végétalisation ainsi que l'isolation des bâtiments.

- Bar-restaurant : une réflexion est menée pour trouver un lieu pour l'installation d'un bar.

IV. Achat matériel : devis validé pour l'achat d'une motopompe et d'une plaque vibrante.

V. Assainissement : approbation du reversement des frais de fonctionnement 2023 au budget principal ainsi que dans le cadre du transfert de compétence à la communauté de communes.

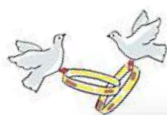
VI. Implantations photovoltaïques : deux projets sont en cours d'étude.

VII. Classement des voies : proposition de la Poste : le conseil municipal demande qu'un conseiller vienne expliquer la mission exacte.

VIII. Questions diverses :

- Elections européennes : établissement du bureau par tranches horaires.

IX. Avancée des dossiers de la réunion du 5 avril 2024 : Le Maire fait le compte-rendu sur l'avancée des dossiers étudiés lors de la réunion du 5 avril 2024.



Vive les mariés !!



Le 13 mai 2024

Georges Bonnet et Lynne Audrain



Le 8 juin 2024

Fabrice Barré et Karine De Oliveira



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 13 mars 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le brûlage des déchets verts : Quelles règles en Creuse ?

Les particuliers et les collectivités locales

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit toute l'année, en application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental et l'arrêté préfectoral n°23-2019-07-03-002 du 03 juillet 2019.

Si le recours aux moyens existants d'élimination des déchets est impossible (stockage, broyage, déchetteries), une demande de dérogation doit être sollicitée auprès de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les exploitants agricoles

Le brûlage de déchets végétaux (rémanents de taille ou d'élagage, souches) peut être autorisé pour les agriculteurs ou entreprises qui interviennent pour un agriculteur selon les conditions suivantes :

- si le feu est réalisé à moins de 200 mètres des bois et forêts du 01 mars au 31 octobre : demande de dérogation préalable à solliciter obligatoirement auprès de l'unité forêt de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Creuse.
- si le feu est réalisé à moins de 200 mètres des bois et forêts du 1^{er} novembre à fin février : déclaration en mairie (sur la commune de localisation du feu), à réaliser au moins 48 heures avant la date prévue du brûlage.
- si le feu est réalisé à plus de 200 mètres des bois et forêts : pas de formalités, mais déclaration préalable en mairie conseillée.

Dans ces deux derniers cas, au moins une heure avant le début du brûlage, il est également nécessaire de confirmer le début du brûlage auprès du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours, tél. : 18 ou 112), du maire et de la gendarmerie locale.

→ Pour la sécurité de tous, dans tous les cas de figures, les règles suivantes sont à suivre :

- les feux ne pourront être allumés qu'après le lever du jour et devront être éteints au plus tard à son coucher (ne pas alimenter un feu après 16h30),
- annulation des brûlages en cas de vent dépassant 50 km/heure, ou en cas de sécheresse persistante,
- présence sur les lieux pendant toute la durée des brûlages d'une personne pour surveiller les opérations,
- prévoir des réserves d'eau (en adéquation avec le feu réalisé) pour pallier aux incidents éventuels,
- veiller à ne pas occasionner de gêne due aux fumées,

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la DDT de la Creuse :

ddt-foret@creuse.gouv.fr

DDT de la Creuse, service SERRE / BERMT / unité Forêt - Cité administrative - BP 147 - 23 003 Guéret Cedex

Contact presse - Cabinet de la Préfète

Gaëlle LIOPÉ, Cheffe du bureau

Portable : 07 88 41 64 38

Tél service : 05 55 51 58 95

Courriel : gaelle.liope@creuse.gouv.fr

Courriel service : pref-communication@creuse.gouv.fr

Bureau départemental de la communication interministérielle

1/1



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse

BIENVENUE

À Juliette Coudière, notre kinésithérapeute



Juliette cette enfant du pays, âgée de 25 ans, a ouvert son cabinet de kinésithérapie le 2 avril au 2 bis rue des Mousseaux.

Elle reçoit sur rendez-vous :
05.44.30.73.50

À Benjamin Bocquet, notre maçon

Benjamin Bocquet, 34 ans a créé son entreprise le 1er Avril 2024. Ce jeune chef d'entreprise effectue principalement des travaux de maçonnerie ainsi que des restaurations de monuments funéraires.

Devis gratuits.

Contact : **06 66 05 85 50**

mfbrenov@outlook.fr



À Adrien et Clément, nos bouchers, charcutiers, traiteurs



**Adrien et Clément ouvrent
le 2 juillet 2024 au 12 Place de
l'église.**

Ils vous accueillent du mardi au
samedi midi.

Contact : **06.32.13.33.82**

GENOUILAC AU FIL DU TEMPS...



RACONTÉ PAR MICHELLE DAYEN

Il y a 100 ans... l'année 1924

État civil du 2e semestre 1924

Naissances – Le 24 juillet, Suzanne Desmoulins, Le Verger ; le 13 août, Roger René Labetoulle, Beaufond ; le 30 août, Germaine Marguerite Dubuisson, Le Bost ; le 4 septembre, Camille Roger Auvity, Pommeroux ; le 13 septembre, Fernand Férandon, Le Bost ; le 20 septembre, Marie Retord, Le Peyrat ; le 29 novembre, (naissance de deux sœurs jumelles) Suzanne et Odette Godard, Rebouyer.

Mariages – Le 9 septembre, Edmond Auguste Grosraud, 36 ans, conducteur de travaux, Les Chez et Marie Louise Jamet, 32 ans, sans profession, le bourg ; le 15 septembre, André Henri Paul Lejars, 29 ans, boucher, Paris 19e et Louise Henriette Périne, 23 ans, comptable, Les Mousseaux.

Décès – Le 7 juillet, Marie Romain veuve Antoine Chatonet, 78 ans, sans profession, le bourg ; le 12 juillet, Marie Pasquet, célibataire, 84 ans, sans profession, Rebouyer ; le 19 août, Étienne Bourdeau époux Anne Ferron, 82 ans, Les Mousseaux ; le 22 août, Marie Rouchon veuve Émile Jean Baptiste Roudier, 69 ans, le bourg ; le 25 août, Mathieu Rapin veuf Berthe Jouannet, 90 ans, sans profession, Montfargeau ; le 1er septembre, François Bellegé époux Marie Françoise Claverie, professeur, le bourg ; le 4 septembre, Marcel Pierre Ferrandon époux Fernande Marie Alphonsine Potier, 32 ans, cultivateur, Champmartin ; le 11 octobre, Silvaine Chicot, épouse Étienne Rigaud, 74 ans, sans profession, Montfargeau ; le 14 octobre, Yvonne Marie Petitjean, 6 mois, Les Poiriers ; le 19 octobre, Antoinette Petitjean veuve en 1ères noces de Jean Jagnaud et en 2es noces de Pierre Noizat, 75 ans, sans profession, le bourg ; le 22 octobre, Marie Jannot veuve Jean Baptiste Duchez, 92 ans, sans profession, Les Chez ; le 4 novembre, Marie Rapin veuve Henri Auroy, 73 ans, sans profession, Marcibaud ; le 14 novembre, Jean Félix RoCHAT époux Julie Fournier, 58 ans, cultivateur, Chambon ; le 20 novembre, Silvaine Zélie Gerby veuve Louis Detrois, 77 ans, sans profession, La Gare ; le 6 décembre, Philippe Lamy époux Silvaine Augouvernaire, 71 ans, meunier, Les Poiriers ; le 10 décembre, Marguerite Mégret veuve François Desvergnès, 92 ans, sans profession, Les Chez.

Au conseil municipal...

Séance extraordinaire du 13 juillet 1924 – Mise en adjudication du chemin vicinal ordinaire no 4 - Partie comprise entre la route nationale 140 et la ligne principale sur une longueur de 203 mètres. Le conseil municipal vote la somme de 5 000 francs pour sa construction.

Congés payés des cantonniers – Employés toute l'année, ils vont avoir droit à 15 jours de vacances payées.

Réparations à l'école de filles – Le conseil municipal vote un crédit de 3 360 francs pour le blanchissage des classes, la peinture des portes et des fenêtres et la fourniture de tables pour les élèves.

Demande de sursis – Un avis favorable est donné à la demande de quatre jeunes gens de la commune pour qu'ils puissent continuer leurs études. Ce sont Désiré Brelingard, Georges Laprugne, Albert Sauvage, tous trois de la classe 1924 et, André Migeon, de la classe 1925.

Séance extraordinaire du 28 septembre 1924 – Agrandissement du cimetière – L'entente à l'amiable n'a pas pu se faire avec Mme Conçaix, la propriétaire du terrain, le sous-préfet de Boussac donne les formalités à remplir pour arriver à l'acquisition du terrain après expropriation.

Réparations à la sépulture Bazennerie – Il était inséré dans la donation que M. Bazennerie avait faite à la commune, l'entretien de sa sépulture. Comme rien n'a été fait depuis plusieurs années, le conseil municipal vote une somme de 500 fr. pour divers travaux.

Traitement annuel du receveur municipal – Revu à la hausse, il passe à 1 620 fr.

Bibliothèque scolaire – Acquisition d'une armoire-bibliothèque pour l'école de garçons d'un montant de 382 fr.

Construction du chemin vicinal n°4 – L'entrepreneur Moreau est dispensé du versement d'une caution pour la construction dudit chemin.

Séance ordinaire du 16 novembre – Exhumations au cimetière – Aucune exhumation ne sera faite au cimetière sans la présence du garde champêtre auquel les familles paieront une indemnité de 5 fr. par exhumation.

Séance extraordinaire du 7 décembre 1924 – Projet de suppression de deux classes dans les écoles de Genouillac – Ce projet concerne les écoles à classes multiples dont l'effectif total n'atteint pas 80 élèves pour une école de 3 classes. Les écoles de garçons et de filles de Genouillac sont directement concernées. Le nombre des naissances étant en réelle augmentation depuis 1920, le conseil municipal demande de n'en supprimer qu'une et de transformer l'autre en classe enfantine mixte.

Agrandissement du cimetière – D'après le sous-préfet, Mme Conçaix est disposée à s'entendre avec la municipalité en vue de la cession amiable du terrain lui appartenant pour la somme de 2 175 fr. La commune refuse et renouvelle sa demande d'expropriation.

Distributeur d'essence – M. Michaud-Paroton, épicier à Genouillac, sollicite l'autorisation d'établir un poste distributeur d'essence au-dessus du trottoir longeant la route nationale 140. Le conseil municipal accepte la demande.
 Vente de la vieille bascule aux enchères publiques – Le 4 décembre, M. Prosper Pasquet s'est montré acquéreur pour la somme de 150 fr.

En France et dans le monde

En politique, au cours de ce second semestre ...

16 juillet – 16 août – Conférence de Londres – Ramsay MacDonald, premier ministre travailliste, obtient le retrait des Français de la Rhur et leur acceptation du plan Dawes sur les réparations allemandes.

1er août – Pierre Sépard est nommé secrétaire général du Parti communiste français.

16 août – Signature du plan Dawes qui aménage les versements dus par l'Allemagne dans le cadre des réparations de la Première guerre mondiale. Les compensations sont désormais calculées à partir de la performance économique de la république de Weimar.

1er septembre – Entrée en vigueur du plan Dawes rééchelonnant le paiement des réparations dues par l'Allemagne sur 5 ans. Les troupes belges et françaises évacuent la Rhur.

10 septembre – Pierre Sépard et Jacques Doriot envoient un télégramme de félicitations à Abd el-Krim pour sa victoire sur les troupes espagnoles dans la guerre du Rif. Abd el-Krim servira de modèle aux mouvements d'indépendance d'autres pays colonisés.

28 octobre – Reconnaissance diplomatique de l'Union soviétique par le gouvernement Herriot.

18 décembre – Création des Jeunesses patriotiques sous la présidence de Pierre Taittinger.

Dans le reste de l'actualité ...

Juillet 1924 – Jeux olympiques d'été à Paris, officiellement nommés Jeux de la VIIIe olympiade, du 5 au 27 juillet. 44 nations sont représentées avec la participation de 3089 athlètes. Seule l'Allemagne n'est pas admise à ces Jeux. Les épreuves sont disputées à Paris, dans les communes limitrophes, de même que dans d'autres villes telles que Reims, Le Havre.

7 – 8 octobre – Tempête sur les côtes nord-ouest de la France. De nombreux dégâts et des pertes humaines sur les côtes d'Armor et les côtes de la Manche.

28 octobre – Colomb-Béchar : début de la Croisière noire. Citroën lance une expédition en autochenilles entre l'Afrique du Nord et Madagascar. L'expédition se terminera le 26 juin 1925.

20 novembre – Début de la grève des sardinières de Douarnenez pour protester contre la pénibilité de leurs tâches et demander une augmentation de salaires.
 Douarnenez, premier port sardinier de France compte à ce moment 21 conserveries de poissons qui seront toutes à l'arrêt, le 25 novembre. Cette grève durera plusieurs mois.

23 novembre – Transfert des cendres de Jean Jaurès au Panthéon.

Dans la presse régionale, le département de la Creuse ...

Les vacances scolaires – Par arrêté de M. le Préfet de la Creuse, les grandes vacances en 1924 sont fixées comme suit : pour les écoles publiques du département, sortie le mercredi 30 juillet, après la classe du soir. Rentrée le mercredi 1er octobre, à l'heure réglementaire.

Un déserteur creusois condamné à mort – Le 9 décembre 1915, le Conseil de guerre de la 23e division aux armées condamnait à la peine de mort et à la dégradation militaire, par contumace, pour désertion devant l'ennemi, le soldat Jean Lemeunier, du 78e régiment d'infanterie, originaire de Felletin, fait prisonnier par les Allemands. A la fin de la guerre, il rentra en France et rejoignit sa femme et ses enfants à Argenteuil où il reprit son métier de mate-lassier. Arrêté par la brigade mobile chargée de la recherche des déserteurs, il a comparu le 22 juillet devant le Conseil de guerre de la XIIe région. La cour de cassation a cassé et annulé le jugement du conseil de guerre et renvoyé Jean Lemeunier devant un autre Conseil de guerre. Ce sera le 3e jugement.

Mouvement préfectoral – M. Le Beau, préfet de la Creuse, vient d'être nommé préfet de la Vienne, passant ainsi de la 3e à la 2e classe. Il est remplacé par M. Lhommédé, sous-préfet de Péronne. M. Lhommédé n'est pas un inconnu pour les Creusois puisqu'il occupa avant la guerre la sous-préfecture d'Aubusson.

M. Dalbiez à Boussac – Reçu par le maire, le sous-préfet, le conseil général et les fonctionnaires, M. Dalbiez, ministre des régions libérées, est venu assister à la pose de la première pierre du groupe scolaire.

La loi Grammont – Le préfet de la Creuse rappelle aux maires du département qu'il lui est signalé de divers côtés que les animaux domestiques serviraient de cibles dans des tirs forains installés à l'occasion de fêtes locales. Les maires doivent refuser toute autorisation qui leur serait demandée.

Le legs de M. Defumade – Ce legs comprend trois hectares environ de prés dits « de la ville » et situés à proximité d'Ahun, sous réserve que ces prés soient affectés à la création de jardins ouvriers, comme ceux qui ont été établis par la Caisse d'épargne de Guéret. La commission départementale a accepté ce legs. M. le Préfet vient de passer avec M. Filloux, exécuteur testamentaire de M. Defumade, une convention réglant les modalités de ce legs.

École ménagère agricole de la Creuse – La prochaine session de l'École ménagère agricole ambulante de la Creuse ouvrira à Chambon-sur-Voueize, le 20 octobre, dans les locaux du groupe scolaire. Toutes les jeunes filles peuvent suivre les cours de l'école à partir de 14 ans. Ces cours sont gratuits ; seuls les repas pris en commun sont payants. Jusqu'à ce jour, les cours ont été suivis par 260 jeunes filles de 14 à 23 ans. Les études sont sanctionnées par un diplôme délivré par M. le Ministre de l'agriculture à toutes les élèves qui s'en sont montrées dignes.

École ménagère agricole de la Creuse – La prochaine session de l'École ménagère agricole ambulante de la Creuse ouvrira à Chambon-sur-Voueize, le 20 octobre, dans les locaux du groupe scolaire. Toutes les jeunes filles peuvent suivre les cours de l'école à partir de 14 ans. Ces cours sont gratuits ; seuls les repas pris en commun sont payants. Jusqu'à ce jour, les cours ont été suivis par 260 jeunes filles de 14 à 23 ans. Les études sont sanctionnées par un diplôme délivré par M. le Ministre de l'agriculture à toutes les élèves qui s'en sont montrées dignes.

À Genouillat ...

Succès – Notre compatriote Sauvage Henri du village des Fougères vient de passer brillamment devant la Faculté de Paris, son premier examen en pharmacie. Le jeune Maingonnat André, élève de l'École pratique d'agriculture de Genouillat, vient d'être admis à l'Ecole coloniale de Tunis. Quant aux jeunes Gautier et Portal, anciens élèves de cette même École pratique d'agriculture, ils viennent de sortir de l'École nationale d'agriculture de Montpellier avec le diplôme d'ingénieur agricole. Nos chaleureuses félicitations à tous ces lauréats.

Le Messenger de la Creuse (Mercredi 9 juillet 1924)

Soirée récréative – Elle a été donnée par le patronage Sainte-Thérèse le 6 juillet dans l'enclos de l'asile de vieillards où un véritable théâtre avait été préparé. Devant une nombreuse assistance, les jeunes filles ont obtenu un véritable succès dans les diverses parties de leur programme.

Un acte de probité – La jeune Fernande Pinet du village de Blandat, apprentie chez Mme Mars, couturière à Châtelus-Malvaleix a déposé à la mairie de cette commune un porte-monnaie contenant une assez forte somme d'argent. Ce porte-monnaie a été ensuite remis à son propriétaire, M. Jean Louet, aide des Postes.

Le Messenger de la Creuse (Samedi 12 juillet 1924)

Un incendie au village de Champmartin – Un incendie dont les causes sont inconnues s'est déclaré dimanche 20 juillet dans une meule d'avoine appartenant à M. Ferrandon. Grâce au dévouement de la population accourue sur les lieux, des anciens pompiers de la section de Genouillat, des élèves de l'École d'agriculture, le feu a pu être circonscrit assez rapidement. Un hangar proche contenant la récolte de blé a pu être préservé. Les pertes couvertes par une assurance sont élevées.

Le Courrier de la Creuse (Jeudi 24 juillet 1924)

Des automobiles qui roulent trop vite – Une automobile portant le numéro 37 58 – I – 6 a écrasé un porc estimé 400 francs appartenant à Mme Gabrielle Lacôte, propriétaire à Genouillat.

Sur la route nationale 140, une automobile a heurté une vache appartenant à M. Jean Dépinarde, 45 ans, propriétaire à Marcibaud. L'animal a été blessé à une patte. Sur plainte du propriétaire, la gendarmerie enquête pour retrouver l'automobiliste qui ne s'est pas arrêté.

Le Messenger de la Creuse (Jeudi 28 et dimanche 31 août 1924)

Coups et blessures – Des coups ont été échangés entre M. F. H., cultivateur à Fromenteau et M. N. F. cultivateur à Paysat, le jour de la batteuse. L'un trouvant sa femme en conversation trop intime avec l'autre.

Le 21 octobre, le jeune D. J. cordonnier à Genouillat s'est plaint à la gendarmerie d'avoir été frappé par le sieur C. J. cultivateur au même lieu. Ce dernier reconnaît les faits mais prétend que D. qui se trouvait sur sa propriété, l'aurait injurié, alors qu'il lui enjoignait de quitter les lieux.

Le Messenger de la Creuse (Mercredis 27 août et 29 octobre 1924)

Une distraction coûteuse – Le 11 octobre, Mme Germaine Maginaud prenait le train en gare de Montluçon pour se rendre à Évaux. Deux militaires, les seuls voyageurs du même compartiment l'aidèrent complaisamment à descendre ses bagages, oubliant de lui remettre le sac à main contenant outre son porte-monnaie, des bijoux et une vingtaine d'articles divers, le tout pour une valeur de 1 500 francs. Après avoir signalé l'oubli au chef de gare, le sac à main demeura introuvable. Mme Maginaud a déposé plainte pour vol contre inconnu.

L'Echo de la Creuse (Samedi 1^{er} novembre 1924)

Fête de la Sainte-Cécile – La fanfare municipale fêtera la Sainte-Cécile le dimanche 23 novembre. A 11 heures, défilé des musiciens et des membres honoraires ; à 11h30, apéritif ; à 12 h. banquet hôtel Cardinaud ; à 15 h. aubade musicale, place de la République ; à 18 h. grand bal public et gratuit offert par la société, salle de l'hôtel Taranchon.

Le Réveil de la Creuse (Dimanche 16 novembre 1924)



Qui sont ces quatre garçons demandant un sursis pour poursuivre leurs études et quel a été leur devenir ?

Trois sont de la classe 1924, le quatrième de la classe 1925. L'un est né à Aubusson et les trois autres à Genouillac. Comme indiqué dans la délibération du conseil municipal du 13 juillet, ces quatre jeunes gens souhaitent poursuivre leurs études, raison pour laquelle ils demandent un sursis que le conseil municipal approuve. Les jeunes soldats de la seconde fraction du contingent de la classe 1924 seront mis en route les 13, 14 et 15 novembre, il devient donc urgent pour Brelingard, Laprugne et Sauvage, de faire leur demande.

Désiré Brelingard naît à Aubusson où son père est gendarme, le 7 février 1904, mais la famille Brelingard est originaire de Glénic. En 1909, le gendarme Brelingard est nommé brigadier à pied à Genouillac. C'est à l'école primaire de Genouillac que Désiré apprend à lire et qu'il prépare le certificat d'études qu'il obtient en 1916. Après des études au lycée de Guéret, puis au lycée Henri IV à Paris. Désiré, professeur agrégé d'histoire, enseigne aux lycées de Rouen-Elbeuf, Amiens, puis le lycée Condorcet à Paris et ensuite à l'école des Hautes Etudes Commerciales (HEC). Entre-temps, il s'est marié le 30 août 1930 à Paris, à la mairie du XVe arrondissement. Auteur de plusieurs ouvrages dont une *Histoire du Limousin et de La Marche* et de nombreux articles dans le Bulletin de la Société des Professeurs d'Histoire, il écrit également des scénarios de courts métrages. Désiré Brelingard décède à Villenave-d'Ornon (Gironde) le 3 octobre 1976.

Paul Louis Georges Laprugne naît le 29 août 1904 à Genouillac où ses parents sont instituteurs. Il fréquente l'école primaire de cette commune jusqu'à l'obtention du certificat d'études qu'il passe en candidat libre en 1916. C'est ensuite au lycée de Guéret qu'il poursuit ses études jusqu'à l'obtention du baccalauréat puis il passe différents concours qui vont lui permettre de faire carrière dans l'administration, à Paris. En 1932, il épouse à la mairie de Courbevoie, Suzanne Germaine Rupp. L'heure de la retraite approchant, il se fait construire une maison à Bonnat et c'est là qu'il décède en 1976. Son épouse décède à Aix-en-Provence, en 1993.

Albert Henri Frédéric Sauvage naît aux Fougères, le 11 juillet 1904. Il fréquente l'école primaire de Genouillac jusqu'à l'obtention de son certificat d'études, en 1916. Il poursuit ses études au lycée de Guéret jusqu'au baccalauréat puis à Paris où il obtient son diplôme de pharmacien. Marié le 8 juillet 1930 à Morterolles (Haute-Vienne), à Marie-Thérèse Planchon, il s'installe pharmacien en 1931, place du Marché, à La Souterraine.

Il a neuf enfants parmi lesquels Paul dit « Paulo », footballeur international de 1961 à 1965, qui joue au stade de Reims où il côtoie Kopa, Piantoni, Fontaine..., les grands du football français, avec lesquels il est un très jeune champion de France en 1962 et vice-champion de France en 1963. Depuis 2012, Le stade du Cheix, à La Souterraine, porte le nom de « Paul Sauvage ». Henri Sauvage décède à La Souterraine en 1984. Il est le neveu d'Auguste Sauvage, curé de Mortroux, décédé accidentellement en 1933.

André Marie Auguste Migeon naît aux Poiriers, le 6 avril 1905. Lui aussi, comme ses trois autres camarades, fréquente un temps l'école communale de Genouillac, tout comme celle de Vitry où sa mère Eugénie Pignot est allée rejoindre son père Jacques Migeon, maçon. André a également une sœur, Clara, née aux Poiriers le 15 septembre 1907. Le 3 août 1914, l'Allemagne entre en guerre contre la France. Partout, des affiches sont placardées annonçant la mobilisation générale. Jacques Migeon, né à Bétête le 19 février 1878, doit rejoindre son dépôt. Eugénie et ses deux enfants quittent Vitry et reviennent aux Poiriers. Le caporal Jacques Migeon est déclaré « Mort pour la France » à Louvois (Marne), le 21 octobre 1915. André et Clara sont adoptés par la Nation.* C'est au lycée de Guéret qu'André poursuit ses études jusqu'à l'obtention du baccalauréat. Il se destine à l'enseignement. En 1931, il épouse à la mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois (Loiret), Désirée Anna Landini. C'est dans le département du Maine-et-Loire, à Trélazé, qu'ils s'installent. André enseigne au collège d'enseignement technique de Narcé. Il décède à Angers en 1974.

**André et Clara sont déclarés « adoptés par la Nation » par jugement du tribunal de Chambon, le 18 décembre 1918.*

Sources :

Registres d'état civil d'Aubusson, Genouillac, Bonnat.
Presse de l'époque

Amédée Carriat : *Dictionnaire des auteurs creusois* - Notice sur Désiré Brelingard.

Les actes de décès de l'Insee.

Michelle DAYEN



MÉDIATHÈQUE

Ça se passe à la médiathèque !

Retour sur les animations du 1^{er} semestre 2024 à la médiathèque.



Le 19 janvier dernier, la finale locale des Petits champions de la lecture, organisée dans le cadre des nuits de la lecture a été remportée par Axel. Chaque participant a bénéficié d'un chèque lire de 10€ offert par le Centre National du livre.

Notre petit champion a représenté la commune à la finale départementale le 15 mars à Guéret. Bravo Axel !



Dans le cadre de l'opération Mon premier livre, la Bibliothèque départementale et votre médiathèque ont proposé une lecture animée et une médiation pour les petits et leur famille le 13 avril avec Céline Decourty des Ateliers de Mona.

Un bel après-midi jeux de société et lectures de Printemps en famille le 24 avril



Votre médiathèque accueille depuis 2006, un groupe de résidents de la Maison d'Accueil Spécialisée des Chaumes à Clugnat.

Le jeudi 4 avril, nous avons participé, en collaboration avec la bibliothèque de Clugnat, à la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, organisée au Mille club de Clugnat par la MAS.



Le mauvais temps provoque le report de la nuit aux étoiles de printemps depuis le 27 avril. Nous vous proposons donc une Nuit aux étoiles d'automne au mois de septembre.



Pour les vacances de printemps, les ALSH K'bane et K'ravane avaient choisi le thème d'Astérix, votre médiathèque a proposé un « j'apprends à dessiner » et un jeu d'énigmes sur ce célèbre gaulois.

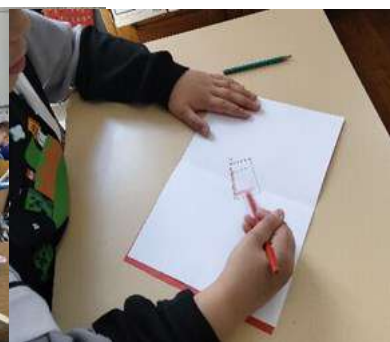


Le 7 juin, votre médiathèque a reçu Maryse Bouzet, auteure morterolaise pour une causerie-dédicace.

Nous avons échangé en toute simplicité sur ses romans et ses recherches et les souvenirs de chacun sur le territoire.



Comme chaque année, les 4 classes de Genouillac et les écoles de Bussière-Saint-Georges et de Nouzerines ont participé au prix des incorruptibles mis en place localement par la médiathèque.



3 classes de l'école ont bénéficié du festival de littérature jeunesse organisé par la Bibliothèque départementale en collaboration, entre autres, avec la médiathèque, en travaillant sur la venue des auteurs présents au festival en classe.

La journée tout public qui se déroulait à Bonnat vous a permis d'assister à de nombreux ateliers, à un spectacle et de rencontrer les auteurs.

Cette année avec l'école de Genouillac, nous avons particulièrement travaillé sur le harcèlement scolaire ce qui a abouti au tournage de deux films de prévention.

Et toujours, les expositions, les rendez-vous réguliers avec les écoles de Genouillac, de Bussière-Saint-Georges, et de Nouzerines, la crèche, la MAS des Chaumes et les portages à domicile ainsi que les rendez-vous ponctuels avec le Louloubus, les ALSH K'bane et K'ravane.

Et la collaboration avec l'association Page en vol dans la projection du film Mémé de Philippe Torrenton et d'images d'archives sur Genouillac.

ECOLE PRIMAIRE

Journée au château de Murol pour les élèves de CE et CM, avec au programme une visite guidée des lieux, une initiation au tir à l'arbalète et une animation sur le thème de la paysannerie au Moyen-Âge.



Voyage scolaire à Limoges *classes de TPS-PS-MS et GS-CP*

Vendredi 31 mai, les classes de TPS-PS-MS et GS-CP sont parties à Limoges pour leur voyage scolaire :

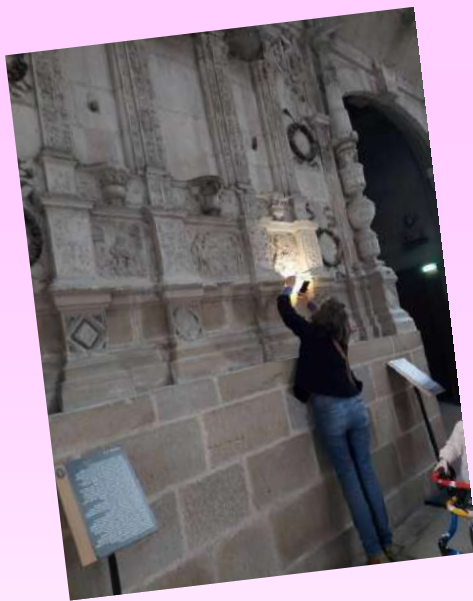
Le car nous a conduit au centre de Limoges pour notre première activité : la visite de l'aquarium.



Puis nous nous sommes rendus à pied au jardin de l'évêché pour pique-niquer.



Ensuite, nous avons fait la visite du musée des Beaux-Arts : nous avons dû jouer aux enquêteurs en retrouvant quelques tableaux dans le musée.



Pour la dernière activité, nous nous sommes rendus à la cathédrale où Murielle nous a raconté l'histoire des monstres présents sur les portes et à l'intérieur du bâtiment.



Enfin, elle nous a conduits dans une salle où, par groupe, nous devions choisir différentes parties du corps (tête(s), corps, ailes, queue, pattes) pour construire notre propre monstre (coloriage/découpage/assemblage).



Voilà le résumé d'une journée riche en activités et découvertes.



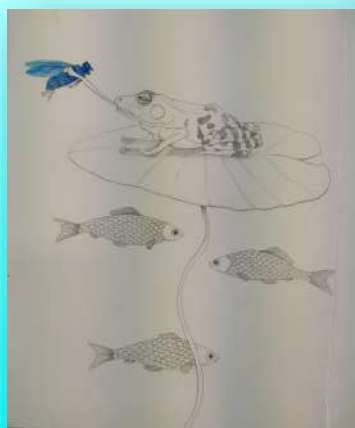
FESTIVAL « MÔMES À LA PAGE »

Le festival « Mômes à la page », organisé par la Bibliothèque Départementale de la Creuse s'est déroulé cette année à Bonnat du 11 au 15 juin 2024.

Ce festival est un moment de fête autour du livre de jeunesse. Il a proposé de nombreuses animations et entre autres des rencontres d'auteurs.

C'est dans ce cadre que l'école de Genouillac a reçu deux auteurs : Mathias Friman pour les CE1-CE2 et les CM1-CM2 et Clémentine Sourdis pour les Maternelles.

Des rencontres riches et jouées !



À NOTER, EN BREF ...

Saint-Gobain Eurocoustic

Saint-Gobain Eurocoustic a organisé le 27 avril une journée portes ouvertes dédiée aux familles de salariés.

Nous souhaitons également faire découvrir notre environnement de travail aux riverains proches de notre usine.

Ainsi nous allons organiser sur notre site, au cours du 1^{er} semestre 2025, une journée spéciale dédiée aux habitants.

La communication sera faite en début d'année prochaine avec la date et les modalités pratiques d'inscription.



Concours de chevaux lourds 2024



Le concours de chevaux aura lieu le 10 août à 14h30 au terrain omnisports.

ÉTAT-CIVIL

Naissance

Le 17 janvier 2024 Bocquet Victoire

Mariages

Le 13 mai 2024

Bonnet Georges et Audrain Lynne

Le 8 juin 2024

Barré Fabrice et De Oliveira Karine

Décès

Le 02 janvier 2024

CRABOS Jean-Marc

Le 14 janvier 2024

BLANC Clotilde

Le 03 mai 2024

DALLOT Daniel

Une pensée pour celles et ceux ne figurant pas dans nos registres d'état civil mais qui avaient des attaches sur la commune.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI



Jean-Claude Joachim et Marcel Masse récompensés pour leurs nombreuses années de service en tant que porte-drapeaux



ACPG-CATM

Le patriotisme

Voilà déjà 80 ans que les armées alliées venues d'autres horizons débarquèrent sur les rivages de notre France en Normandie, pour contribuer à la libération de notre pays pris sous le joug de l'Allemagne nazie. De ces valeureux combattants, il en reste très peu de vivants de nos jours et pour cela, nous nous devons à un Devoir de Mémoire pour ces patriotes. Oui le patriotisme est de nos jours un mot qui semble pour certains « désuet ». Pourtant souvenons nous qu'après le jour « J » du débarquement, rien n'était terminé ; ce n'était que le début de durs combats dits « de l'intérieur » pour remonter vers la capitale occupée...

Ces combattants dont le patriotisme était sans faille, auquel s'étaient joint 177 français venus d'Angleterre, le « commando-Kieffer », croyaient tous à un idéal commun de paix pour leurs pays respectifs et pour celui qu'ils étaient venu libérer.

Dans les mois qui suivirent, souvenons-nous qu'à l'issue de la bataille de Kouffra ; le 2 mars 1941, le colonel Philippe Leclerc prête avec ses hommes de la 2ème DB le « serment de Kouffra »...!

« Jurez de ne déjouer les armes que lorsque nos couleurs flotteront sur la cathédrale de Strasbourg ». Ils tinrent leur parole ! Pour eux aussi la liberté et le sentiment de patriotisme étaient leur raison d'avancer au péril de leurs vies. Voilà un exemple très fort du patriotisme.

Autre action significative : lors du débarquement de Provence le 15 août 1944, des troupes françaises marquent l'histoire de la région en participant à la libération de Marseille et en menant le 25 août 1944 un assaut victorieux pour faire à nouveau flotter nos couleurs au sommet de la Basilique de Notre-Dame de la Garde. Assaut mené par le 7ème RTA (Régiment de Tirailleurs Algériens) appuyé par le 2ème cuir (chars). Là encore, ces hommes étaient galvanisés par leur patriotisme.

Il ne faut pas non plus ôter de notre mémoire les femmes et les hommes « de l'ombre ». La résistance qui, par ces actions aidait à l'avancée des troupes débarquées.

A tous ces patriotes, rendons hommage et posons nous la question de savoir si dans notre pays le patriotisme est toujours actif ? Que représente t-il pour nous et comment résonne t-il dans nos cœurs ?

Oh bien sûr, il n'est heureusement plus nécessaire d'avoir à subir des conflits armés pour être patriote. Nous pouvons l'être dans notre vie de chaque jour en respectant nos institutions et les valeurs de notre nation. Il ne faut pas avoir honte d'être patriote et de vénérer notre drapeau. C'est dans les jeunes générations que nous trouvons le « creuset » du patriotisme moderne.

Notre jeunesse a de très grandes valeurs, il faut en prendre conscience et réaliser qu'elle est et sera notre avenir national garante du patriotisme de notre beau pays et de ses traditions, et cela, bien après-nous !



Lucas et Enzo, nos jeunes porte-drapeaux

LA TROUPE INFERNALE A FAIT SON SHOW





LES ENFANTS DU CENTRE DE LOISIRS VISITENT LA CASERNE



Le lundi 22 Avril, le Centre de Secours de Genouillac a accueilli une vingtaine d'enfants de 3 à 6 ans du centre de Loisirs "La K'bane". Ils ont pu visiter la caserne, découvrir les camions, entendre la sirène... tout y est passé et c'est des étoiles plein les yeux, un gobelet du CS à la main que nos futurs recrues ont rejoint l'ALSH.



JOURNÉE PORTES OUVERTES DES SAPEURS-POMPIERS



Félix est né le 31 décembre 2023 avec l'aide des Sapeurs-Pompiers de Genouillac et Bonnat



CREUSE AVENIR 2005

La saison est terminée, l'équipe séniors se maintient en 3ème division et recrute pour la saison prochaine avec l'objectif de monter en 2ème division. Les entraînements ont été très bien suivis et reprendront début août.

Nous créons une équipe féminine pour le mois de septembre, les entraînements ont déjà commencés, on attend encore des volontaires.

L'école de foot ne cesse de progresser et a participé aux matchs, plateaux et tournois auxquels ils étaient inscrits. L'assemblée générale s'est déroulée dans une bonne ambiance, faisant ressortir un solde positif grâce notamment aux sponsors et une bonne gestion, le bureau étant renouvelé dans son ensemble.



Le club organise le 17 août au terrain omnisports la fête de la batteuse avec de nombreuses animations de 10h du matin à tard dans la nuit.

Il est prévu une démonstration de vieux matériels agricoles (locomotive à vapeur faisant tourner la batteuse) et bien d'autres activités.

Pâté aux patates le midi, cochon à la broche le soir, feu d'artifice offert par la municipalité suivi d'une soirée festoyante avec DJ.

A.C.C.A

L'ACCA proposera à la vente les cartes sociétaires selon les dates suivantes :

1ère vente des cartes sociétaires dimanche 11 août 2024, puis seconde vente le samedi 7 septembre 2024 de 10h à 12h dans les locaux de l'ACCA.

Venir avec attestation d'assurance, validation conforme aux nouvelles normes départementales (retour timbre grand gibier).

Notez d'ores et déjà sur vos agendas notre traditionnel repas le samedi 5 octobre 2024, à 20h à la salle des fêtes, sur réservations obligatoires.

Merci, et à très vite pour une nouvelle saison de chasse !

LE CHŒUR DE L'AMITIÉ

Le concert du Chœur de l'Amitié, initialement prévu le 7 avril, mais reporté en raison du décès d'un de nos choristes, aura lieu

le dimanche 29 septembre à l'église à 15 heures.

Au plaisir de vous retrouver encore une fois.

Bien amicalement.



Danielle Dumais pour le Chœur de l'Amitié

A.A.P.P.M.A

Amis pêcheurs,

Nous voulions de l'eau, on en a eu et on en a encore en cette fin de mois de juin.

Peut-être faut-il penser à planter du riz plutôt que des tomates ?

Les poissons ne vont bientôt plus avoir pied.

Entre 2 averses, notre Petite Creuse n'arrête pas de faire le yoyo et reste pratiquement impeccable compte tenu du courant.

ÉVÈNEMENTS :

- . Assemblée Générale de la Fédération le 1er juin à Cham-bon sur Voueize
- . Ouverture du sandre le 8 juin et du black-bass le 6 juillet
- . Fête de l'école de pêche de la Petite Creuse le 16 juin à Bétête

MAISON DE LA PÊCHE DU DONZEIL



Le projet est gelé pour 3 raisons principales :

- . Isolement du Donzeil,
- . Risque financier important,
- . Absence d'unité et de volonté commune de tous les membres intéressés au projet.

Le coût global des investissements liés au projet, depuis les études préliminaires jusqu'à cette décision d'abandon sera certainement demandé par beaucoup d'A.A.P.P.M.A. (surtout celles qui se sont vu refuser des subventions)...

En attendant les beaux jours, la Truite Genouillacoise vous souhaite de bonnes vacances et surtout ALLEZ À LA PÊCHE.

François STEPIEN



GENOUILLAC EN FÊTE

Le président et ses bénévoles voudraient remercier la Commune et ses élus pour la réalisation du vide grenier de ce mois de juin, malgré une météo capricieuse qui nous a rendu une journée lamentable avec une vingtaine d'exposants et quatre professionnels.

Le thé dansant du mois de février nous a fait venir une cinquantaine de visiteurs.

Malgré ce premier semestre difficile, nous allons persister en organisant le 13 octobre, un concert de gospel à l'église, un thé dansant le 3 novembre à la salle des fêtes et un concert en décembre à finaliser.

Le président voudrait sensibiliser nos habitants car un manque d'investissement ou de participation entraîneront la mort des associations. Sur 10 bénévoles présents, 4 étaient de communes différentes de la nôtre.

Philippe PORTALIER
Président du comité des fêtes
05.55.80.67.80



CLUB DE GYM

L'été est arrivé, tant bien que mal, les cours sont terminés mais nous sommes déjà prêtes à reprendre dès septembre. La reprise de la zumba est programmée pour le lundi 16 septembre et la gym pour le mercredi 11 septembre, nous comptons sur votre présence. 2 séances sont offertes pour venir découvrir nos cours.



Notre repas annuel a fait salle comble comme chaque année et nous vous remercions de votre présence, nous avons passé un très agréable moment en votre compagnie.



Le club de gym vous souhaite un très bel été en espérant que le soleil soit au rendez-vous.



PORTES DE LA CREUSE
en marche

Le Chai

Nouveau au tiers-lieu intercommunal « Le Chai »



Le tiers-lieu est désormais équipé de machines de création ! Vous pouvez apprendre à vous servir du plotter de découpe « Cricut » et de la presse à chaud pour fabriquer vos autocollants et cartes, ou encore personnaliser vos vêtements.

Des activités de plus en plus variées sont proposées au sein du lieu grâce à l'implication d'habitants : atelier de couture, dessin, jeux de société, cafés-socio...



Renseignements et inscriptions :

22 rue Grande (du mardi au jeudi de 10h à 17h et le vendredi de 10h à 15h)

05 87 56 01 76 - lechai@portesdelacreuseenmarche.fr

Cet été l'Accueil de loisirs organise deux séjours :

Du 22 au 26 Juillet à Chamberet (Corrèze) pour les enfants âgés de 8 à 12 ans. Séjour limité à 24 places encadré par 3 animateurs. Au programme : équitation, canoë sur le lac, accrobranche, tir à l'arc et escalade...



Du 1er au 2 Août à Mézières-en-Brenne (Indre) pour les enfants âgés de 6 à 8 ans. Au programme de ces deux journées : accrobranche, course d'orientation, mini golf et pédalo. Séjour limité à 12 places. Deux animateurs encadreront les enfants.

Pour les deux séjours, la date limite d'inscription est le 1er juillet. Renseignements et réservation à l'adresse mail suivante : jeunesse@portesdelacreuseenmarche.fr."



Prochainement pour les habitants du territoire, des équipements disponibles afin d'économiser l'eau.

Par foyer, vous pourrez vous équiper gratuitement d'un kit hydro-économe composé de 3 mousseurs pour robinets (cuisine, salle de bain...) et d'un limiteur de débit de douche.



Vous aurez également accès à un récupérateur d'eau de pluie grillagé sur palette équipé d'un robinet à clapet soudé, d'une capacité de 1 000 L, à prix réduit. Ils seront à récupérer à Lourdoueix-Saint-Pierre.

Si vous êtes intéressés, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eau-ac@portesdelacreuseenmarche.fr



L'inauguration du Site Santé Central Intercommunal à Genouillac, s'est déroulée le 2 mai 2024.

Depuis le 16 mars 2024, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous avec 7 praticiens exerçant sur des créneaux différents ; une sage-femme, un psychopraticien, une enseignante d'activité physique adaptée, une diététicienne, un hypnothérapeute, une sophrologue ainsi qu'une art thérapeute. Il se compose de deux cabinets et d'une salle de réunion. Pour prendre rendez-vous, retrouver les numéros de téléphones sur le site internet de la communauté de communes : <https://www.portesdelacreuseenmarche.fr/>



À la suite de ce bâtiment, il y a un logement « La Coloc » ; mis à disposition des internes, stagiaires et remplaçants en santé. Il est constitué d'une cuisine/séjour, de deux chambres avec une salle d'eau privative et d'une terrasse.

Coût de l'opération : 725 785 €

Financé par : L'État, la Région, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes.

Tourisme

Un skatepark aux abords du complexe Sportif des deux Vallées à Bonnat.

Le skatepark vient compléter l'offre sportive du complexe déjà composée d'un golf éducatif, d'un dojo, d'une salle de musculation équipée, d'un plateau multisports (foot, basket, handball, badminton, etc.), d'une salle de boxe équipée, d'une salle de gym, yoga ou même de danse !



Copyright Squat'ADOS



Le golf éducatif et le skatepark sont libres d'accès toute l'année! Vous souhaitez essayer le golf ? N'hésitez pas à aller retirer le matériel et le livret au bar l'escapade à Bonnat ! À vos planches !

Restez connecté !



Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche



IntraMuros



portesdelacreuse



Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche



En savoir plus : <https://www.portesdelacreuseenmarche.fr/>
Contact : 05 55 80 88 01 ou accueil@portesdelacreuseenmarche.fr

SQUAT'ADOS



PLANNING ETE 2024



INFOS COMPLÉMENTAIRES DES VACANCES D'ÉTÉ AU SQUAT'ADOS

Horaires d'ouverture du local : 9h, inscription OBLIGATOIRE pour toutes les activités autre que "Chill".

Horaires de fermeture du local : 18h

Horaires modifiés et pique-nique possible, les jours de sorties (se référer aux mentions sur le planning)

En cas de présence dès le matin, il est nécessaire de prévoir un repas pour le midi.

Horaires de la navette :



Aller :

Bonnat : 13h15

Genouillac : 13h30

Retour :

Bonnat : 17h30

Genouillac : 17h45



Sortie au Château de Valençay : pas de navette

INFOS ET INSCRIPTIONS

📍 2 place de la Liberté
23 270 Châtelus-Malvaleix
☎ 06.60.31.67.51
✉ squatados@orange.fr
📷 [squatados_official](https://www.instagram.com/squatados_official)

Tarifs des activités € :

Adhésion annuelle par famille : 15€

Activités extérieures en fonction du QF :

QF < 600 = 6€ / QF entre 601 et 800 = 7€

QF > 800 = 8€

Les Pass Temps Libres et chèques ANCV sont acceptés !



PLANNING JUILLET 2024 SQUAT'ADOS

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8 - 12 JUILLET	MATIN	Chill	Painting shoes Squat Ados (paire de chaussure blanche)	Création de bijoux	préparation séjour	Accrobranche Sidiailles (Tenue de sport) Départ à 9h00
	APRÈS-MIDI	Wakeboard Pouigny Notre Dame Maillot de bain Départ à 14h30	- Baignade (Maillot de bain) - Blind test	Initiation au tir sportif 12 PLACES Départ 13h30	Concours du meilleur Pâtissier	Pique-nique Baignade à Sidiailles (Maillot de bain)
15 - 19 JUILLET	MATIN	Poterie Tuilerie de Pouigny Départ à 9h00	Chill	Inauguration du Skate-park de Bonnat	Self défense (tenue de sport)	Chill
	APRÈS-MIDI	Préparation séjour	- Wakeboard Pouigny Notre Dame (Maillot de bain) Départ à 14h30	Battle Archery	- Baignade (Maillot de bain) - Blind test	Squat'Lanta

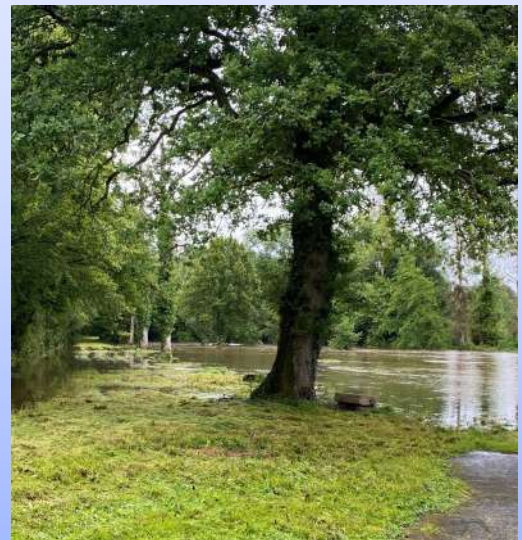
PLANNING JUILLET- AOÛT 2024 SQUAT'ADOS

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
29 JUILLET AU 2 AOÛT	MATIN				CLOSED	CLOSED
	APRÈS-MIDI				Fermé	Fermé
5 - 9 AOÛT	MATIN	Chill	visite du Château de Valençay Départ 8h00	Bilan séjour	Eguzon Escalade et baignade (Maillot de bain et Tenue de sport) Pique-nique	Prépa Halloween
	APRÈS-MIDI	TK 36 - Wakeboard Pouigny Notre Dame (Maillot de bain) Départ à 14h30	Pique-nique	Pique-nique Bilan séjour		Préparation du repas de fin d'été

Le 20 juin 2024 à Genouillac, le 1er jour de l'été



Le pont



Le pont du radier

SAMEDI
17
AOÛT

FÊTE DE LA BATTEUSE

GENOUILLAC



Terrain omnisport

Animations diverses sur la journée

BATTEUSE, LOCO VAPEUR



VIEUX MÉTIERS
VIEUX TRACTEURS



MIDI Repas pâté aux pommes de terre 12€

SOIR Repas cochon à la broche 17€

Réservation avant le 10 août
06.43.15.93.29 ou 06.67.83.22.09



**FEU D'ARTIFICIE
ET BAL GRATUIT**



IPNS



Il était une fois sous le soleil

Brocante
Genouillac

